

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2026/35/DEL/7.5

Séance du 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, Mme BOUQUET Marie Odile, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, M. MANGEON Stéphane, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. DANJEAN Laurent par M. BARBIER Michel, Mme CHAVES Hélène par Mme BRIFFARD Claudine, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, Mme THERIN Aurélie par M. GODEMAN Sébastien, M. NORBERT Jean par M. LLOPEZ Laurent.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 24/02/2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 24	Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**Objet : AVANCES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS –
AUTORISATION**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une avance sur subvention qui pourra être versée à compter du 1er janvier 2026 aux associations suivantes qui en feront la demande, sous réserve de présentation des justificatifs prouvant les besoins financiers :

- THEÂTRE DES CHARMES	4 000 €
- EU FOOTBALL CLUB	21 000 €
- RUGBY CLUB	3 000 €
- TENNIS DE TABLE	2 000 €
- MURMURE DU SON	4 000 €
- V.C.E.B.	1 950 €
- GARDERIE LES LUTINS	25 900 €
- CENTRE DES FONTAINES	40 000 €

.../...

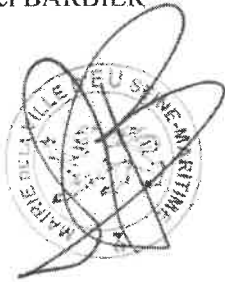
- | | |
|-------------------------------|----------|
| - SAINT-LAURENT – LA HETRAIE | 14 000 € |
| - ASSOCIATION RAYON DE SOLEIL | 19 950 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le versement d'une avance sur subvention qui pourra être versée à compter du 1er janvier 2026 aux associations ci-dessus.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Samuel RUELLOUX

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'S. Rueloux', is written over the text of the secretary's name.